

Création d'un atelier de 400 brebis avec production d'agneaux d'herbe et de bergerie



Ce projet s'adapte aux installations avec 1 unité de main-d'œuvre et sur une surface d'au moins 60 ha. Il peut se concevoir en individuel ou en création d'un atelier complémentaire au sein d'une société. Pour ce type d'atelier on est plutôt sur de l'agneau conformé, les races de brebis les mieux adaptées sont des brebis croisées herbagères ou des F1 limousine. Pour réussir les luttés de contre saison, il faut éviter les brebis trop saisonnées.

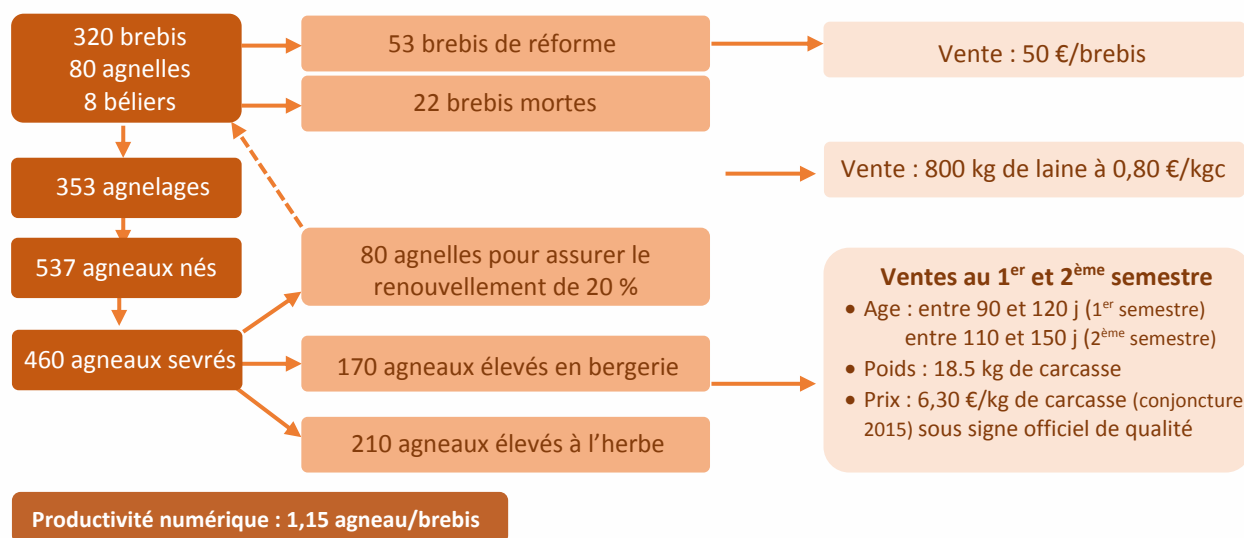
LES MOYENS DE PRODUCTION

- **Surface nécessaire** : 60 ha dont 3,5Ha céréales—Chargement de 7 brebis/ha ou 1,05 UGB/ha
- **Cheptel** : 400 brebis
- **Main d'œuvre** : 1 UTA
- **Bâtiments** : bergerie pour l'agnelage et pour le lot d'hiver, la lactation des brebis et la finition des agneaux

LA CONDUITE DU TROUPEAU

Reproduction

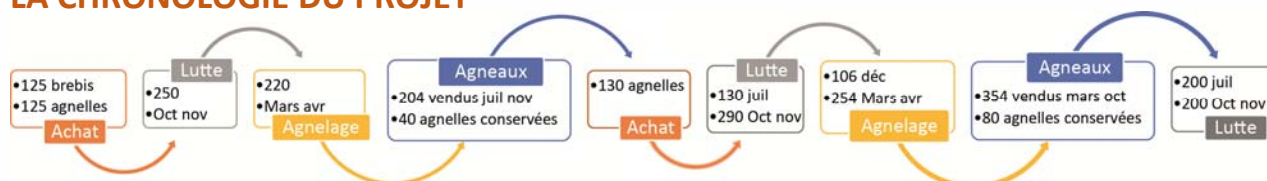
Les mises-bas se déroulent en 3 lots maximum d'agnelage : en hiver, printemps et le lot d'agnelles.



Alimentation

- Pâturage des brebis en lactation et des agneaux nés au printemps
- Besoins en fourrage stocké : 230 kg de foin/brebis soit 27 à 29 ha de foin et d'enrubannage
- Besoins en concentré : 130 kg de concentré/brebis (couple mère agneau) dont 48 kg autoconsommés.

LA CHRONOLOGIE DU PROJET



LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Produits atelier 56 870 €				Charges atelier 23 560 €			
	Nb	Prix unit.	Total		Nb	Prix unit.	Total
Agneaux berg/herbe	380	116 €	44 080 €	Alimentation	400	31 €	12 400 €
Brebis réforme	53	50 €	2 650 €	Frais vétérinaire	400	4 €	1 600 €
Laine	800	0,80 €	640 €	Frais d'élevage	400	9,8 €	3 920 €
Aide ovine	400	26,25 €	10 500 €	Charges SFP	56,5	80 €	4 520 €
Achat bélier	2	500 €	- 1 000 €	Charges céréales	3,5	320 €	1 120 €
Marge brute = 33 310 €							

LE MATÉRIEL

La maîtrise du poste mécanisation est primordiale pour la rentabilité de l'atelier. S'il est complémentaire à un autre atelier herbivore (mixte ovin-bovin), l'amortissement du matériel existant n'en sera que meilleur. Par contre, acheter le matériel pour des petites structures peut vite devenir prohibitif et difficilement amortissable. Le tableau ci-dessous donne une évaluation des travaux sur les surfaces qui peuvent être externalisés (entraide ou entreprises de travaux agricoles). Evaluer les tâches est donc un préalable pour faire le bon choix : achat de matériel ou externalisation des travaux.

Travaux	Quantité à réaliser	Coût de la tâche externalisée
Récolte foin	28 ha/an	4370 € (156 €/ha)
Récolte enrubannage	7 ha /an	1980 € (283 €/ha)
Curage et épandage du fumier	200 T/an soit 10 ha	990 € (40 €/épandeur 8 T)
Renouvellement de prairies	3,5 ha /an	440 € (125 €/ha)
Céréales	3,5 ha /an	1550 € (442 €/ha)
Gyrobroyage et entretien des haies	Suivant l'exploitation	30 à 38 €/ha

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Septembre 2016 - Crédit photos : JC Dupuy, Sylvie Denis, LM. Cailleau

ISSN : 2416-9617 - Référence Idele : 00 16 602 017 - ISBN : 978-2-36343-777-8 - Mise en page : Katia Brulat (Institut de l'Élevage)

Ont contribué à ce document

- Sylvie Denis - Chambre d'Agriculture de la Corrèze – sylvie.denis@correze.chambagri.fr
- Danielle Sennepin - Chambre d'Agriculture de la Creuse – danielle.sennepin@creuse.chambagri.fr
- Marie-Line Barjou - Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne – ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr

Avec la collaboration de :

- François Dousson - Chambre d'agriculture de la Corrèze
- Pierre Lépée - Chambre d'agriculture de la Creuse

Coordination :

- Louis-Marie Cailleau - Chambre Régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine/rattaché Institut de l'Élevage, louis-marie.cailleau@idele.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Ce programme bénéficie des financements provenant du CASDAR, du FEADER et de la Région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

